



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

RF AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2021 032-253200901-20210408-AR_2021_010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

*République française
Département du Gers
SIAEP VIC FEZENSAC*

Séance du jeudi 08 avril 2021

Date de la convocation: 29/03/2021

Membres en exercice :
20

L'an deux mille vingt-et-un et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Benoit DESENLIS,

Présents : 16

Présents : Francois BUFFIN, Nathalie BERGES, Jean Pierre DOAT, Georges CAUSERO, Corinne AGUT, Jerome LASBATS, Michel LEBE, Cedric ZANARDO, Patricia POTENTI BRUNET, Jean Claude CASSAGNE, Benoit DESENLIS, Laurent BRUMM, Xavier LABAT, Robert CAMAZZOLA, Annie DELLAS, Jean Pierre NABONNE

Votants : 19

Représentés : Fabrice COQUET, Jean Raymond SILLIERES, Helene LEON

Excusés :

Absents : Damien ROQUES, Jean Pierre HUBERT, Gilles GUICHARD

Secrétaire de séance : Cedric ZANARDO

AR_2021_010 - Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2020

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 329 416.77

Le Conseil syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	254 131.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	75 285.58
Résultat cumulé au 31/12/2020	329 416.77
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	329 416.77
Affectation obligatoire	

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) 329 416.77

B.DEFICIT AU 31/12/2020

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à VIC-FEZENSAC, les jour, mois et an que dessus.

Le Président
Mr DESENLIS Benoit



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___